

« Unité de Fabrication de Médicaments » dite « Unimed »

Société Anonyme au capital de 25.450.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
RC : B 117421996 MF : 020190 J/A/M/ 000

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 20 / 06 / 2016

L'an deux mille seize et le Lundi 20 Juin à onze heures trente, les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments », société anonyme, au capital de Vingt cinq millions quatre cent cinquante mille Dinars (25.450.000 DT) divisé en Vingt cinq millions quatre cent cinquante mille (25.450.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Dinar (1 Dt) chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée ou son mandataire, en entrant en séance.

Monsieur Ridha Charfeddine, Président Directeur Général de la société ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux actionnaires et propose à l'assemblée de procéder à la constitution de son bureau.

Monsieur Ridha Charfeddine, est nommé président de la séance. Messieurs Mustapha El Ouahchi et Hichem Ben Hamida - représentant permanent du «CTKD» - sont appelés comme scrutateurs. Madame Inès Jaafoura est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président fait connaître à l'assemblée que - selon la feuille de présence, arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau - les propriétaires de 22.474.895 actions / les 25.450.000 actions formant le capital sont présents ou représentés et que l'assemblée réunissant plus que 88.31% du capital social est déclarée régulièrement constituée, et peut ainsi valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1) La feuille de présence de l'assemblée.
- 2) Une copie de l'avis de convocation paru aux journaux « La Presse » du 04/06/2016 et «Essabeh» du 04/06/2016, et au JORT N° :67 du 04/06/2016
- 3) Les pouvoirs des actionnaires représentés par leurs mandataires.
- 4) Le texte du projet de résolutions proposé à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le président rappelle ensuite que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital.
2. Augmentation de capital par incorporation de réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 3.800.000 DT.
3. Modification corrélatrice des statuts (changement de l'article 7 des statuts).
4. Pouvoirs pour formalités.

Après examen des différents documents mis à la disposition de l'assemblée et un échange d'explications, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : Augmentation de capital par incorporation de réserves.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois Million huit cent Dinars (3.800.000 DT) pour le porter de vingt cinq million quatre cent cinquante mille Dinars (25.450.000 DT) à vingt neuf million deux cent cinquante mille Dinars (29.250.000 DT), et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement.

Cette augmentation est réalisée par la création de 3.800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leurs participations à raison de 76 actions nouvelles pour 509 anciennes.

Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de cette augmentation de capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

2^{ème} résolution : Modification de l'article 7 des statuts.

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article 7 (nouveau) : capital social

« Le capital social est fixé à la somme de vingt neuf million deux cent cinquante mille Dinars (29.250.000 DT) divisé en vingt neuf million deux cent cinquante mille (29.250.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Dinar (1 DT) chacune. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents

3^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le président

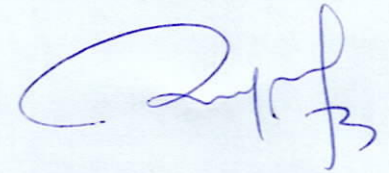
Les scrutateurs

Le secrétaire

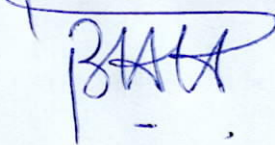
M. Ridha Charfeddine

M. Mustapha El Ouahchi

Mme Inès Jaafoura



M. Hichem Ben Hamida



سجل بالقباضة المالية بالقلمة الكبرى
عدد الوصل: 28
عدد التسجيل: 28
توصلت بمبلغ: 28
و بمبلغ: 28
بعنوان:
معلوم نقل:
معلوم غير المرسة:
عدد النظائر المقدمة: 28
عدد صفحات كل نظير: 22
القلمة الكبرى في: 22 جوان 2016

معلوم الشركة المسقاري

معلوم نقل:
معلوم غير المرسة:

عدد النظائر المقدمة: 28

عدد صفحات كل نظير: 22

22 جوان 2016

ختم وإمضاء القابض

